

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Max Passelaigue, Maire.

Etaient présents : Max PASSELAIGUE, Jean Claude MOSER, Philippe COUSIN, Patricia LALOS, Jacky GARNIER, Nathalie GONCALVES, Valérie HUART, Christiane DUBRETON, Michèle BONRAISIN, Yves RABANT, Patrick LEMOINE, Bernard TRONCHET, Bruno HAMELIN.

Absents excusés : Maryse REDUREAU, Virginie HAAS, Caroline LEGENVRE, Claudine BEYER, Frédéric TOTAIN

Procurations : -

Secrétaire : Jacky GARNIER

Convocation et affichage : 23/10/2019    Conseillers en exercice : 18    Présents : 13    Votants : 13

Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente, les grandes lignes du dernier conseil municipal sont rappelées. Aucune remarque n'est faite.

### **2019/045 - Modification des Statuts de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe, lors de son conseil communautaire du 14 octobre 2019 a délibéré sur un projet de modification des statuts afin de modifier l'adresse du siège social de l'hôtel communautaire.

Conformément à l'article L5211.20 du Code Général des Collectivité territoriales, ces statuts, pour être validés, doivent être adoptés par délibérations concordantes des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement. Soit l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale, soit l'accord de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de modification tel qu'il a été proposé en conseil communautaire le 14 octobre dernier :

#### **ARTICLE 3: SIEGE**

Le siège de la communauté de communes est fixé au 918, rue des Petites Forges – ZA « Les Petites Forges » – 72 380 JOUE L'ABBE.

➤ Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité des membres présents le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe tel qu'il a été présenté devant l'assemblée ce jour.

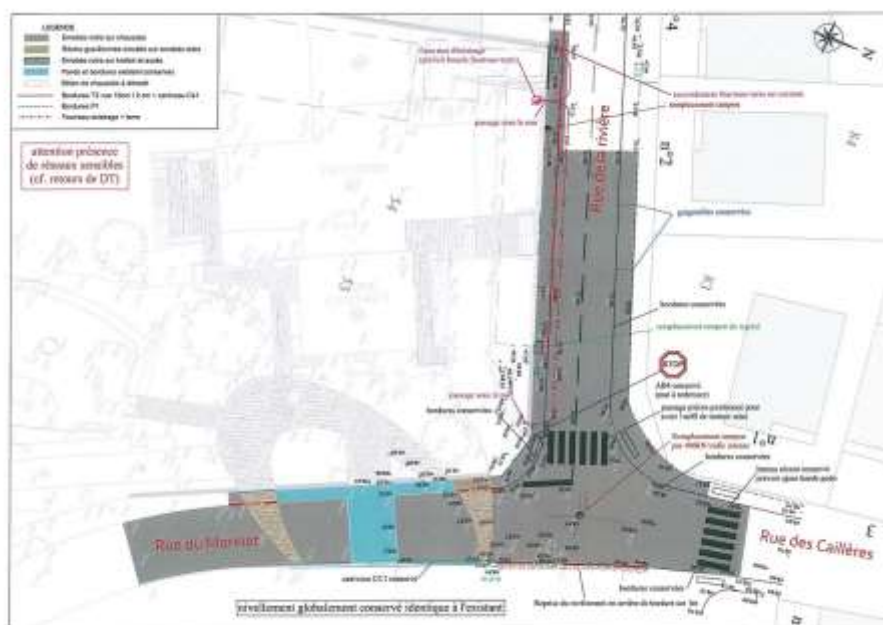
Les statuts modifiés sont annexés à la présente délibération.

### **2019/046 - Aménagement rue de la Rivière-Rue du Monnet**

Le cabinet SODEREF a été missionné pour préparer le dossier de consultation des entreprises pour l'aménagement du carrefour de la rue de la Rivière et de la rue du Monnet, devant la mairie, prévue au budget 2019 à hauteur de 32000€ HT.

Le montant de l'opération, honoraires, travaux et divers est estimé à 48 000 € TTC.  
Une subvention de 6795 € a été accordée par le Conseil départemental sur l'enveloppe ADV.C.

Un crédit supplémentaire sera proposé dans la décision modificative n°2.



➤ Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur le montant prévisionnel de l'opération et sur l'engagement du programme.

#### 2019/047 - Budget : décision modificative n°2

Vu le budget 2019,  
Considérant l'avancement des opérations d'investissement,

➤ Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise les ajustements de crédits d'investissement :

BUDGET COMMUNE		
<u>INVESTISSEMENT</u>		
Dépenses		
21318	Parc autour mairie	27 000
21318	espace mairie	-35 500
2128	jeux enfants	-12 500
2158	Aménagement rue Rivière/rue Monnet	20 000
2152	Illuminations	1 000
Total		- €

#### 2019/048 – Budget : Indemnité receveur municipal

Conformément à la législation, le receveur municipal peut bénéficier d'une indemnité pour les prestations de conseil et d'assistance qu'il apporte en matière budgétaire, comptable et financière.

Suite au changement de trésorier (départ de Mme Jocelyne GOUSSET le 30 juin 2019), il est proposé d'accorder cette indemnité au taux maximum à M. Jean MARTY, receveur depuis le 1er juillet 2019.

L'indemnité est calculée par application d'un tarif à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des trois dernières années.

Pour information, l'indemnité pour 2019 est de 526.84 €.

Le crédit est inscrit au BP 2019.

➤ Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'octroi de l'indemnité de conseil à M. Marty au taux maximum

## 2019/049 - Convention fourrière Caniroute

Les communes ont obligation de ramasser et d'accueillir les animaux errants sur leur commune ou de faire appel à une société qui assure ces services.

La société CANIROUTE propose son service de fourrière animale pour le ramassage et la réception dans son chenil-fourrière à St Saturnin de tout animal en état d'errance ou de divagation, 24h/24 – 7j/7.

La convention est proposée pour 1 an à 1.68 € par habitant soit x 1928 = 3 239.04 €.

Les frais de garde et de restitution sont refacturés aux propriétaires. Ces frais sont majorés de 10% pour participation à la redevance communale (délibération du 14/12/2014).

➤ Après en avoir délibéré, le conseil municipal autoriser la signature de la convention avec Caniroute pour l'année 2020.

## 2019/050 - Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2018

Le maire adjoint rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Rapport du délégataire disponible en mairie.

### ➤ Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

2019/028	30/09/2019	Avenant 1 contrat MOE espace mairie	C2V	5 000 € HT
2019/029	18/10/2019	Contrat informatique 3 ans 15 12 2019-14 12 2022	SEGILOG	13 890 € HT

### ➤ Affaires diverses et point sur les dossiers en cours

○ Espace mairie et salle associative : bilan financier prévisionnel à hauteur de 1 164 000 €, avec une subvention de l'Etat de 225 05 €, du Conseil Régional de 100 000 €.

Déménagement le 6 novembre et installation le 7/11.

Une porte ouverte pour les palvinéens sera organisée le samedi 7 décembre et l'inauguration le vendredi 13 décembre

- Aménagement du parc autour de la mairie : travaux estimés à 126 000 € TTC
- Aménagement de la cour de l'école primaire : bilan financier prévisionnel à hauteur de 125 750 € avec une subvention de l'Etat de 38 120€

### ➤ Comptes rendus commissions et CDC

- Illuminations pour Noël 2019 : nouveaux motifs rue du Monnet, rue de la Rivière et rue des Caillères jusqu'à l'école. Nouveaux motifs devant les commerces et autour de la mairie. Les existants seront répartis sur la commune.
- Passerelle de Le Mans Métropole : dossier relancé, les terrains sont achetés

- Rencontre du nouveau trésorier, M. Jean Marty
- Communauté de communes : point sur les gros dossiers d'investissement multi accueil de Neuville prévu pour septembre 2020  
salle de tennis de table : projet reporté dans l'attente de subventions plus importantes  
Rénovation du terrain de basket/hand à St Pavace : consultation en cours
- Commission voirie : mesures des déversements dans le réseau de Coulaines effectuées par les services de LMM, qui pourraient avoir une répercussion sur le prix facturé par LMM à la commune dans le cadre de la convention.
- Commission urbanisme : 3 permis d'aménager accordés : La Journalière 5 lots – Les Chintres 6 lots et le Lauzai 4 lots
- Commission animation : élection des 6 nouveaux membres du CME – commémoration du 11 novembre à partir de 10h20 à Coulaines – Téléthon le 7/12 avec vente par le CME de boules de Noël, participation d'Amitié Loisirs et du Comité des Fêtes à préciser. – 16/12 jury des maisons illuminées
- Commission sociale et scolaire : Prochain conseil d'école le 12/11 ; mise en place d'un repas végétarien par semaine après les vacances et reprise des pesées gaspillage ; repas de Noël le 19/12 ; après-midi festif pour les plus de 75 ans le 18/1/2020
- Commission communication : bulletin municipal en cours de rédaction – distribution avant Noël

**Prochain conseil municipal : mardi 10 décembre 2019**

Nom	Signature	Nom	Signature
Max PASSELAIGUE		Patrick LEMOINE	
Jean-Claude MOSER		Michèle BONRAISIN	
Patricia LALOS		Nathalie GONÇALVES	
Philippe COUSIN		Claudine BEYER	Absente excusée
Maryse REDUREAU	Absente excusée	Valérie HUART	
Jacky GARNIER		Bruno HAMELIN	
Christiane DUBRETON		Frédéric TOTAIN	Absent excusé
Yves RABANT		Virginie HAAS	Absente excusée
Bernard TRONCHET		Caroline LEGENVRE	Absente excusée